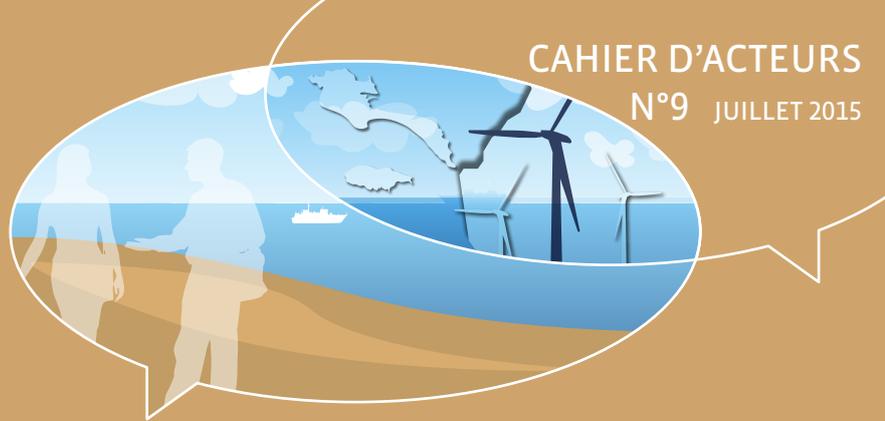


DÉBAT PUBLIC PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER DES ÎLES D'YEU ET DE NOIRMOUTIER

DU 02 MAI AU 7 AOÛT 2015

CAHIER D'ACTEURS

N°9 JUILLET 2015



Comité Régional des Pêches et des
Élevages Marins des Pays de Loire

Le COREPEM est l'organisation professionnelle régionale des pêches. Tous les professionnels exerçant une activité de pêche maritime ou d'élevage marin adhérent au COREPEM. Notre structure se déploie dans les ports de la région avec six antennes locales et une implantation de services centraux aux Sables d'Olonne. Le COREPEM est présidé par M. José JOU-NEAU, appuyé de 2 vice-présidents, d'un Conseil d'administration et d'un Bureau. Nous avons entre autres pour missions :

- D'assurer la représentation et la promotion au niveau régional des intérêts généraux des professionnels,
- De participer à l'élaboration et à l'application des réglementations en matière de gestion des ressources halieutiques,
- De participer à l'élaboration des réglementations encadrant l'usage des engins et la cohabitation des métiers de la mer,
- De participer aux politiques publiques régionales de protection et de mise en valeur de l'environnement, afin de favoriser une gestion durable de la pêche maritime et des élevages marins,
- D'apporter un appui scientifique et technique à ses membres.

Contact :
COREPEM
2, rue Colbert
85100 Les Sables d'Olonne
www.corepem.fr

CAHIER D'ACTEURS

COREPEM

COMITÉ RÉGIONAL DES PÊCHES MARITIMES ET DES ÉLEVAGES MARINS DES PAYS DE LA LOIRE

LA MER CÔTIÈRE, UN ESPACE CONTRAINT

La mer côtière est un espace de travail de plus en plus contraint pour l'activité de pêche. La carte présentée en page suivante montre qu'à l'échelle régionale, 73.9% de l'espace est couvert par des Aires Marines Protégées, des sites d'extraction de granulats, des cantonnements de pêche ou des projets d'Énergies Marines Renouvelables. Même si ces zones ne présentent pas les mêmes niveaux de contraintes pour la pêche, ils concourent tous à l'accroissement de la pression exercée sur notre activité.

Les marins pêcheurs de la région sont cependant loin d'adopter une position fermée vis-à-vis du projet de parc éolien du plateau des Bœufs. Ils sont conscients des enjeux industriels et territoriaux que véhicule celui-ci. Leur choix a donc été de ne pas opposer de rejet massif au projet et de privilégier une approche concertée de celui-ci.

Nous ne soutenons pas le projet mais nous efforçons de composer avec celui-ci.

UNE ZONE DE FORTS ENJEUX HALIEUTIQUES

Une rapide analyse fait état de près de 100 navires travaillant dans des zones proches du plateau des Bœufs. Ces navires sont principalement issus des ports de l'Herbaudière, Port Joinville et Saint Gilles Croix de Vie, mais également de ceux des Sables d'Olonne, la Turballe et le Croisic.

Cependant, les caractéristiques particulières du plateau des Bœufs en font un site praticable par peu de métiers de la pêche. La faible bathymétrie et la géomorphologie sous-marine (plateau rocheux accidenté) excluent en effet les arts trainants sur 90% de la zone (hormis le chalutage pélagique aux poissons bleus). Une analyse plus détaillée met ainsi en évidence une fréquentation essentiellement par les arts dormants : filets, palangres et casiers pour lesquels les principales espèces ciblées sont les grands crustacés (homard, araignée, tourteau), le congre, le bar et le lieu jaune.

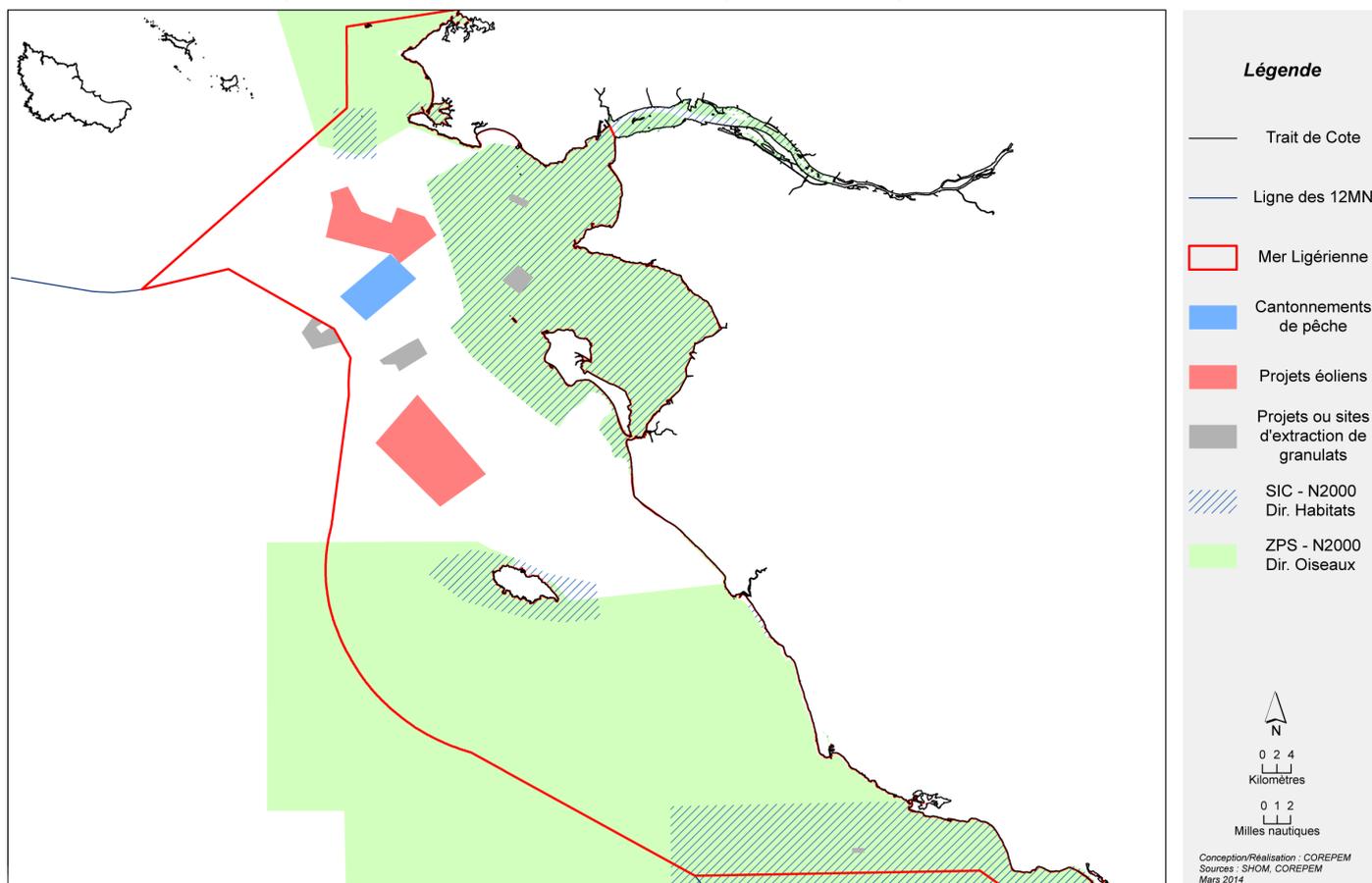
DÉBAT PUBLIC PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER DES ÎLES D'YEU ET DE NOIRMOUTIER

La zone d'étude pour le raccordement électrique du projet de parc éolien héberge quant à elle l'activité de près de 115 navires. Les métiers pratiqués sont variés et nécessiteront une analyse détaillée une fois le fuseau de moindre impact défini par RTE.

Dans un contexte spatial contraint (réglementation, partage de l'espace), les navires concernés ne possèdent pas forcément de possibilités de reports de pêche vers d'autres zones et les enjeux pour ces armements sont très importants. L'activité de navires travaillant des espèces à forte valeur ajoutée (comme le homard) est également un élément concourant à l'affirmation d'enjeux forts autour de l'activité de pêche professionnelle. On peut également mentionner qu'au-delà de la pratique d'activités de pêche stricto sensu sur ces sites, ceux-ci sont utilisés pour la navigation des navires depuis ou vers les ports de la région (notamment celui de l'Herbaudière).

NOUVELLES ACTIVITÉS EN MER EN PAYS DE LA LOIRE

- Energies Marines Renouvelables, Aires Marines Protégées, Extraction de granulats -



En synthèse, les enjeux halieutiques nous poussent à formuler la nécessité (i) de non exclusion de la zone pour la pratique des activités de pêche compatibles et la navigation, (ii) de la prise en compte de l'ensemble des impacts liés à l'activité de pêche lors des différentes phases du projet (installation, exploitation et démantèlement) et (iii) de la préservation de la qualité environnementale de cet espace intrinsèquement riche.



DES ÉLÉMENTS NÉCESSITANT VIGILANCE

Les enjeux pour les activités de pêche et les recommandations précédemment exprimés nous engagent à être particulièrement vigilants sur certains points pour lesquels un travail en concertation avec le maître d'ouvrage doit être effectué :

- Tout d'abord, un travail doit être mené afin de « démontrer » la **compatibilité des pratiques de pêche avec l'implantation d'un parc éolien** sur le plateau des Bœufs. Ce travail doit être envisagé dès à présent à travers deux axes : (i) la discussion du schéma d'implantation des éoliennes et câbles inter-éoliennes et (ii) une analyse technique des pratiques et des engins de pêche utilisés sur la zone. Ces deux axes devant amener à la réalisation d'une analyse de risques dont les résultats seront reconnus par la Préfecture Maritime, en charge de la gestion de la sécurité en mer. Par le retour d'expérience dont nous disposons sur le projet de parc éolien du banc de Guérande, nous savons que la cohabitation entre pêche et parc éolien est réalisable. Il faut néanmoins débiter dès à présent les études spécifiques sur le sujet.
- Ensuite, il nous apparaît essentiel d'envisager ce projet dans le cadre d'une **stricte maîtrise des impacts environnementaux**, notamment concernant les compartiments benthiques et halieutiques. L'étude d'impact sera logiquement à même de définir les grands enjeux sur ces points et nous veillerons, dans le cadre de la concertation, à ce que les protocoles et résultats issus de ces études soient cohérents. Les résultats de l'étude d'impact permettront d'envisager les meilleures adaptations du projet à son environnement. Celles-ci sont à envisager à la fois sur les modalités d'implantation, le calendrier des interventions en mer et de manière générale sur la mise en œuvre de la doctrine ERC (Eviter, Réduire, Compenser).
- Enfin, il est nécessaire de penser très en amont du projet à l'implémentation d'une logique de maîtrise des impacts socio-économiques, notamment lors de la phase d'installation. La phase de travaux sera en effet une période cruciale avec la génération potentielle de fortes perturbations environnementales (acoustique, en lien avec la turbidité de l'eau, la destruction d'habitats, etc.) impactant à leur tour l'activité de pêche. Dans tous les cas, cette période entrainera, pour raisons de sécurité en mer, des fermetures de zones sur le site du projet, réduisant d'autant les capacités de production des navires inféodés à ce site. Les modifications de règles de navigation auront également un coût pour la pêche (détours). Ces impacts devront être quantifiés finement et éviter autant que faire se peut. Dans le cadre de cette logique, la réflexion doit également débiter concernant la gestion de la cohabitation en mer, non seulement en anticipation de la phase de travaux mais également de celles de campagnes préalables en mer (géophysique et géotechnique notamment). La conception d'outils d'information spécifiques, au service des marins pêcheurs mais également de l'ensemble des usagers de la mer doit être envisagée afin de garantir des conditions de sécurité et de cohabitation optimales.

Ces éléments sur lesquels nous sommes d'ores et déjà mobilisés sont non exhaustifs. Ils sont cependant les plus importants pour les marins pêcheurs travaillant sur le secteur du projet de parc éolien et de son raccordement électrique.



DÉBAT PUBLIC PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER DES ÎLES D'YEU ET DE NOIRMOUTIER



LA NÉCESSITÉ D'UNE ANALYSE GLOBALE ET SYSTÉMIQUE DES EFFETS DU PROJET

De manière transversale et au-delà des études sectorielles ou par compartiments, il nous semble important de procéder à une analyse globale et systémique des impacts du projet. Celle-ci, si complexe soit-elle, devrait inclure :

- Une réflexion sur les impacts sur l'ensemble de la filière pêche. Il va sans dire, que des fermetures de zones de pêche et/ou des perturbations de la production viendraient impacter l'activité à terre des criées, du mareyage, etc. Ce travail, que nous savons en cours, devrait permettre la mise en place de scénarisations aptes à guider le maître d'ouvrage dans sa recherche du moindre impact et la mise en œuvre de la doctrine ERC.
- Une analyse des interactions Nature-Société dépassant la notion d'analyse écosystémique pour basculer vers une analyse géosystémique, incluant les interactions avec les activités ayant l'environnement marin comme support. Concrètement, une perturbation environnementale forte impacterait notamment les activités de pêche. La quantification de ce type d'impact indirect apparaît complexe mais des travaux devraient être envisagés pour présenter des éléments d'analyse sur ce point.

In fine, et en nous appuyant sur notre expérience de travail sur le projet de parc éolien du banc de Guérande, il nous apparaît également important de mettre en perspective les études en cours et/ou complémentaires à venir en rappelant que les connaissances des effets de ce type de projet restent malgré tout assez faibles. Certes des retours d'expériences existent, certes des études spécifiques sont réalisées sous mandat du porteur de projet mais celles-ci ne pourront relater la complexité des impacts d'un tel projet sur son environnement naturel et socio-économique. Il est donc important de prévoir une analyse itérative (et partagée) des impacts et une gestion adaptative des mesures ERC au long du projet (importance de la mise en œuvre des suivis sur les différents compartiments).

Les marins pêcheurs et le COREPEM seront présents, comme depuis le début du projet, pour exprimer leurs avis, et faire évoluer ce projet, dans le travail et la concertation, vers sa forme la moins impactante.

En résumé

L'espace marin est de plus en plus investi par le développement de nouvelles activités (énergies marines renouvelables, extractions de granulats, aires marines protégées, activités de loisirs). Cette situation génère pour la pêche une diminution de l'espace de travail et des capacités de production.

Cependant, loin d'adopter une position fermée vis-à-vis du projet de parc éolien du plateau des Boeufs, les professionnels sont conscients des enjeux industriels et territoriaux que véhicule celui-ci. Le choix a donc été fait de ne pas opposer de rejet massif au projet et de privilégier une approche concertée de celui-ci. Contrairement à ce qui a pu être parfois dit, nous ne soutenons pas le projet mais nous efforçons de composer avec.

Le COREPEM et les comités locaux à l'époque ont ainsi été impliqués très tôt dans les réflexions sur les projets régionaux d'éolien en mer. La structure est présente dans les débats depuis la phase de définition des zones de moindres contraintes (concertation menée par les services de l'Etat en 2009/2010). Nos objectifs ont initialement été de contribuer à la prise en compte de l'activité de pêche dans le cadre du projet. Nous nous efforçons aujourd'hui d'agir dans la concertation avec le maître d'ouvrage pour analyser, anticiper et réduire les interactions entre l'activité de pêche professionnelle et le projet.

L'action du COREPEM s'inscrit donc dans un équilibre entre partenariat actif et défense des intérêts des professionnels, tant sur les pratiques que sur l'environnement et la ressource halieutique.